

Note n° 78 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 14 février 2021

Les 9 organisations de retraité-es se sont réunies le 25 janvier

Elles partagent l'analyse du contexte :

- **La crise sanitaire** se poursuit avec ses mensonges, sa pénurie de vaccins due aux économies sur la recherche et les emplois, aux délocalisations. Sanofi licencie alors qu'il touche le Crédit Impôt Recherche. Faute de vaccination massive, la pandémie continue mais l'hôpital connaît toujours la suppression de lits et de personnel.
- **La crise sociale et économique** s'aggrave et augmente le chômage, la pauvreté, la détresse psychologique, particulièrement chez les jeunes.
- **Macron décide de tout**, sans débat parlementaire, fait passer sa loi séparatisme et le fichage des opinions.
- **La casse sociale** diminue les services publics, assèche les ressources de la Sécu et de la protection sociale.
- **Loi autonomie** : Mme Bourguignon l'a repoussée après la fin de la pandémie !
- **Le mois de janvier a connu des mobilisations** sectorielles (santé, éducation, énergie) et contre la loi sécurité globale, puis arrive la journée interprofessionnelle du 4 février, malheureusement sans toutes les confédérations.

La campagne de vaccination : l'actuel manque de vaccins provoque de très grandes difficultés pour les personnes, y compris pour celles déclarées prioritaires. Il est décidé :

- D'inviter toutes les équipes, dans les départements, à s'inspirer du courrier envoyé au Directeur de l'ARS par le G9 de Loire -Atlantique.
- D'envoyer un communiqué de presse pour souligner l'impréparation de cette campagne de vaccination.

Une adresse aux retraité-es sera envoyée aux équipes sur le pouvoir d'achat, la santé, la vaccination, l'âgisme.

Une expression commune sera soumise aux organisations de jeunes en proposant par exemple d'inclure une gestion de la pandémie qui passe par l'ouverture des universités et des bibliothèques, dans le respect des règles sanitaires et de souligner que les jeunes comme les vieux sont dans la galère.

Autonomie : le G9 relance le Directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon qui, le 13 janvier, nous a donné rendez-vous « dans un petit mois ». A noter que le même jour, la ministre repoussait la loi « après la pandémie ».

8 mars : une expression des neuf sur les femmes, particulièrement contre les violences faites aux femmes, est en préparation.

Pouvoir d'achat et santé à 7 organisations :

- **Suite à la réponse de la Présidence**, qui nous a renvoyé vers Laurent Piétraszewski, secrétaire d'État « chargé des retraites et de la santé au travail », les 9 s'adresseront à ce dernier « voilà les sujets sur lesquels nous avons questionné le Président de la République et il nous renvoie vers vous pour obtenir des réponses ».
- **La pétition pouvoir d'achat et santé** sera relancée par chaque organisation. En guise de test d'impact, elle sera envoyée à 9 000 personnes de plus de 60 ans, par une société qu'il faudra payer.

Prochaine journée nationale d'action à 9 : ce sera le 31 mars. Le contenu, à préciser, pourrait porter sur la discrimination par l'âge avec toutes ses conséquences sur la place des retraités dans la société, le pouvoir d'achat et les retraites, la santé, la campagne de vaccination et la gestion des crises.

Compte-rendu du HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) du 24 janvier : un document très intéressant de 78 pages sur la Mobilité résidentielle a été discuté. Les quelques insuffisances signalées vont être retravaillées : quelle est la situation sociale des retraité-es qui partent vivre au bord mer ? Est-ce bien le faible pouvoir d'achat qui incite 10 % des plus de 75 ans à aller vivre en HLM ? Que signifie la mobilité par âges, comment expliquer que 75 % des jeunes retraité-es sont propriétaires, mais seulement 1/3 parmi les plus âgés, vers 85 à 90 ans ?

Prochaine réunion des 9 : mercredi 3 mars à 9 h 30, organisée par la FSU (en visio et en présentiel).

Un vaccin gratuit mondial ?

L'industrie pharmaceutique, machine à créer le maximum de dividendes pour ses actionnaires, n'a pas pour objectif de répondre aux besoins, cela a eu pour conséquence :

- De subir des pénuries de médicaments, à cause du flux tendu et de l'incertitude de la sous-traitance au rabais.
- De diminuer la recherche, y compris actuellement à Sanofi.
- D'étouffer les scandales du Médiateur et de la Dépakine grâce à leur liens avec les cabinets ministériels.

Aujourd'hui, la pénurie de vaccins et leur prix au plus offrant laissent le virus circuler et muter vers une forme plus dangereuse, y compris dans les pays pauvres dotés de moins de vaccins. **Protéger la population mondiale exige de rendre publique la licence des vaccins**, de lever les brevets attachés aux vaccins anti-Covid, afin de multiplier sa fabrication partout où cela est possible. L'OMS peut le faire, mais l'Union Européenne notamment s'y oppose.

Qu'est-ce que le pouvoir d'achat ?

La précédente note indiquait la chute du pouvoir d'achat selon le Conseil d'Orientation des Retraites, d'ici 50 ans : chute de la pension d'un tiers, diminution du taux de remplacement à 40 ou 46 % du salaire, baisse du niveau de vie d'un quart.

Mais le pouvoir d'achat, appelé aussi reste à vivre, dépend à la fois de la pension nette (diminuée de toutes les cotisations et des taxes) corrigée de l'inflation, et des impôts (revenu, habitation, foncier). Le gouvernement Macron prétend que le pouvoir d'achat augmente grâce à la baisse des impôts. Au moins pour les retraités les plus démunis, c'est faux.

La taxe foncière n'est pas supprimée, elle a augmenté en moyenne de plus de 30 % en 10 ans, soit trois fois plus que l'inflation. Le patrimoine s'acquiert avec l'âge, les retraités sont plus concernés par cette taxe que l'ensemble de la population, 3 jeunes retraités sur 4 sont propriétaires.

La taxe habitation est supprimée pour 80 % des ménages qui récupéreront ainsi un total de 10 milliards d'euros, 18 millions de ménages « gagneront » en moyenne 580 € par an... mais les 4,4 millions les plus démunis, déjà exonérés de cette taxe, n'auront aucun pouvoir d'achat supplémentaire.

L'impôt sur le revenu diminue pour les deux premières tranches dont le taux a baissé de 1 point... mais 55 % des 38 millions de foyers fiscaux ne paient pas cet impôt et n'auront rien de plus.

En revanche, tout le monde va perdre un peu de services publics, un peu de services, un peu d'aides sociales, ... que les impôts en baisse ne pourront plus payer. Les plus riches gagneront encore du pouvoir d'achat dont ils ne savent que faire, mais les plus démunis auront encore moins.

Face aux menaces grandissantes contre le pouvoir d'achat des retraités, c'est maintenant qu'il ne faut pas céder un pouce de terrain, qu'il faut résister sur le niveau des pensions et obtenir le rattrapage du pouvoir d'achat perdu et l'indexation des pensions sur le salaire moyen, qu'il faut refuser la division qui veut faire porter aux inactifs (chômeurs et retraités) le coût des mesures gouvernementales ... et rappeler qu'en 2020, les 16 Français les plus riches ont vu leur fortune augmenter de 50 milliards d'euros, et que la fraude fiscale représente 100 milliards d'euros chaque année.

L'Europe s'intéresse au vieillissement

La Commission européenne a publié un rapport et un livre vert sur le vieillissement (à lire [ici](#)). Son rapport indique que, en 50 ans, la part des plus de 65 ans dans la population passerait de 20,3 à 30,3 %, et que celle des plus de 80 ans passerait de 5,8 % à 13,2 %. Son livre vert « *Promouvoir la solidarité et la responsabilité entre générations* » lance une consultation publique jusqu'au 21 avril sur la société européenne vieillissante et les conséquences sur notre économie et notre société.

L'Union européenne pense que l'évolution démographique, qui concernera tout le monde, peut aider l'Europe à sortir de la crise, à cinq conditions :

- Faire travailler davantage de personnes et augmenter la productivité !
- Financer l'augmentation des dépenses publiques liées à l'âge.
- Soutenir les personnes ayant besoin d'investissements, d'infrastructures, d'accessibilité et de services.
- Une Europe plus unie, plus forte et plus stratégique, car sa part dans le monde (population et PIB) diminue.
- Porter une stratégie globale sur l'évolution démographique, la transition écologique et numérique.

Les métiers du grand âge

La pandémie a montré l'importance des métiers du grand âge sous-payés. Après les rapports de Dominique Libault (il faut embaucher) et Myriam El Khomri (il faut revaloriser ces métiers), en voici un 3^e, demandé à Michel Laforcade pour l'été 2021, afin de coordonner, au niveau national, le Plan des métiers du grand âge. Le rapport s'articulera autour de quatre axes : adaptation des formations, amélioration de la qualité de vie au travail, augmentation des rémunérations des professionnels à domicile et en établissement.

Un troisième rapport et, dans le même temps, rien ne bouge, ou si peu, et la loi autonomie est une nouvelle fois repoussée... Pourtant le gouvernement sait qu'il faut faire un effort pour ces métiers pour pouvoir accueillir 100 000 personnes en perte d'autonomie d'ici 2025 :

- Malgré le chômage, seulement 80 % des offres d'emploi dans le secteur sont satisfaites, et les candidatures au concours d'aide-soignant ont baissé de 25 %.
- Le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles est 3 fois celui de la moyenne nationale.
- Les salaires de base sont inférieurs au SMIC et 79 % des aides à domicile sont à temps partiel.

Pour en savoir plus : Communiqué de presse du ministère : cliquer [ici](#). Le plan du ministère, en 27 pages : [ici](#). L'éthique dans les établissements accueillant des personnes âgées : [ici](#).

Grand âge et autonomie : une mission de plus !

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, a confié une mission à Dominique Libault avec trois priorités concrètes :

- Simplifier l'accès à l'information pour les personnes en perte d'autonomie et leurs proches par la généralisation d'un guichet unique assurant accueil, information, orientation, démarches et accès aux droits à la suite de la création de la 5^e branche.
- Articuler les professionnels de santé et les professionnels du grand âge sur les territoires.
- Créer et animer un comité « autonomie et parcours de soins » pour décloisonner les différents secteurs, favoriser les échanges.

Et pendant ce temps-là, la loi autonomie et ses financements sont gelés...

